

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Août 2021

L'an 2021 et le 3 Août à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Marcel Arland sous la présidence de Mme DENIS Malou, Maire

**Présents** : Mme DENIS Malou, Maire, Mmes : CHANGEY Katia, VAN BOCKHOVE Hillegonda, Melle MAURON Sandra, MM : GRASPERGE Emmanuel, SAUSSOIS Olivier, VAN CAUWENBERGH Jurgen, VOYARD Loïc  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOLLIVET Chantal à Melle MAURON Sandra  
Excusé(s) : Mme SERRAILLE Laure, M. CORRIAUX Jean-Luc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 29/07/2021

**Date d'affichage** : 29/07/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VOYARD Loïc

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MAI 2021 :  
AFFOUAGES : PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE - réf : 2021-26  
AFFOUAGES : RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS - réf : 2021-27  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE - réf : 2021-28  
DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°2 - réf : 2021-29  
DURÉES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AU SDED52 - réf : 2021-30  
DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE LA MAISON FORESTIÈRE SISE 12 CHEMIN DE LA MAGOULÉE - réf : 2021-31  
PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES PEC ET LES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI CIE - réf : 2021-32

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MAI 2021 - réf :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 25 Mai 2021.  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **AFFOUAGES : PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE - réf : 2021-26**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le mode de partage par feu
- de fixer le prix du lot d'affouage à 26 € pour l'année 2021 – 2022
- que le règlement du lot d'affouage se fera lors de l'inscription par l'affouagiste ou par le façonneur de l'affouage
- de nommer MM SAUSSOIS Olivier et VOYARD Loïc, garants des bois communaux

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **AFFOUAGES : RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS - réf : 2021-27**

Mme le Maire donne lecture de la liste des ayants droit, concernant les affouages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liste corrigée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Il est précisé que si une demande d'inscription se fait en cours d'année, elle sera examinée et acceptée ou non.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE - réf : 2021-28**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le service de restauration scolaire à Varennes sur Amance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition des équipements de la Mairie de Varennes sur Amance à la Communauté de Communes des Savoir Faire, *ci-annexée*,
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°2 - réf : 2021-29**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

##### **INVESTISSEMENT**

###### Dépenses

|                |            |
|----------------|------------|
| Compte 1641    | + 1 500.00 |
| Compte 2041582 | + 600.00   |
| Compte 2188    | - 2 100.00 |

##### **FONCTIONNEMENT**

###### Dépenses

|              |            |
|--------------|------------|
| Compte 64168 | + 8 540.00 |
| Compte 66111 | + 160.00   |

###### Recettes

|              |            |
|--------------|------------|
| Compte 7381  | + 4 700.00 |
| Compte 74712 | + 4 000.00 |

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DURÉES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AU SDED52 - réf : 2021-30**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

-de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées au SDED52 comme suit :

| <b>Biens amortis</b>   | <b>Durées en années</b> |
|--|-------------------------|
| Installation et mise en service d'une IRVE place de l'Eglise | 1                       |
| MDE sur toute la commune                                     | 5                       |

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE LA MAISON FORESTIÈRE SISE 12 CHEMIN DE LA MAGOULÉE - réf : 2021-31**

Mme le Maire informe l'assemblée que la maison forestière sise 12 Chemin de la Magoulée est à nouveau disponible à la location depuis le 1er août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer, pour la location de la maison forestière sise 12 Chemin de la Magoulée, le loyer à 520.00 €, une caution d'un mois est demandée

- de donner délégation au Maire pour choisir les locataires qui postuleront pour louer cette maison communale.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES PEC ET LES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI CIE - réf : 2021-32**

Mme le Maire informe l'assemblée du départ de M. DIEUDONNE Jean-Marc, de la démission de l'agent en contrat aidé.

Elle avise l'assemblée du prochain recrutement de M. VOYARD Éric, en qualité de saisonnier pour le mois d'août, puis du recrutement en contrat aidé de M. Simon VALLÉE à compter du 1er septembre 2021

##### **Le Maire informe l'assemblée :**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, un PEC pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison d'un maximum de 30 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois dès que possible

*(Renouvelable selon conditions par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).*

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC pour les publics résidant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région Grand Est, soit 80 % du SMIC

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'un PEC pour les publics résidant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour les fonctions d'adjoint technique à **temps partiel** à raison d'un maximum de 30 heures / semaine pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois avec une aide accordée de 80 %.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté n° 2021-23 du 29 janvier 2021 de la Préfecture de la Région Grand Est,

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### Trottoir devant l'école

Le trottoir devant l'école communale s'est très fortement abîmé avec les fortes pluies.

Le conseil municipal demande qu'un devis soit établi pour la réfection du trottoir devant l'école.

M. GRASPERGE et M. VOYARD proposent d'effectuer quelques réparations temporaires pour éviter une chute de personne.

#### Berge de l'étang communal

La berge de l'étang communal s'est dégradée à nouveau.

Le conseil municipal demande qu'un devis de réfection soit établi

#### Maison communale 30 rue Varandelle

La réfection de la porte d'entrée de la maison communale sise 30 rue Varandelle par l'agent communal s'est révélée impossible, car elle est trop en mauvaise état.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé par le remplacement de cette porte.

Le conseil municipal valide la démarche

#### Statue Robert de Molesme

Mme le Maire informe l'assemblée de l'inscription, au titre des monuments historiques, la statue de Robert de Molesme conservé dans la chapelle Saint-Gengouph de Varennes-sur-Amance.

#### MARPA

Le 18 juin 2021 a eu lieu une réunion de présentation du concept des MARPA à Varennes sur Amance.

Des visites de MARPA sont programmées par la MSA en septembre pour le groupe de travail "MARPA"

#### Défibrillateur

L'installation du défibrillateur doit être effectuée le jeudi 26 août 2021 en début d'après-midi.

Une initiation à son utilisation doit être faite. Le conseil municipal y est convié, ainsi que les présidents des associations du village.

#### Terrains cadastrés ZD 55 - 56 - 57

A ce jour, aucun bail de location des parcelles ZD 55 - 56 - 57 n'est signé.

Le conseil demande qu'un courrier soit envoyé à l'occupant de ces parcelles pour y remédier.

#### Éclairage public

M. PIRIOU s'étonne que l'extinction à 23h de l'éclairage public de l'église ne soit toujours pas mise en fonction.

Mme le Maire informe l'assemblée que le SDED 52 a réglé les projecteurs de l'église début juillet. Mais les modules d'extinctions nocturne sont partis en SAV, ils seront changés prochainement. Les délais sont plus longs actuellement à cause des soucis d'approvisionnement des produits électroniques dus à la COVID.

En mairie, le 05/08/2021

Le Maire

Malou DENIS